



CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DE L'AVIRON DE COMPETITION

Je soussigné(e) Docteur
Certifie avoir effectué une visite médicale de non contre-indication à la pratique du sport de compétition conformément aux recommandations de la Commission de la Médecine du Sport de la TRF décrits ci-dessous au profit de Mr /M^{me}/M^{elle}
Né(e) le/...../..... et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de contre-indication à la pratique de **L'Aviron** de compétition.

Ce certificat a été délivré à l'intéressé suite à sa demande pour valoir ce que de droit.

Signature et cachet du Médecin

.....
.....

Date de la délivrance du certificat.

..... / /

La commission de la médecine du sport de la « Tunisian Rowing Federation (TRF) » s'inspirant des recommandations de WR (World rowing) et conformément aux recommandations nationales et au consensus du CNMSS, exige de faire systématiquement les examens suivants préalablement à la délivrance du certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aviron de compétition :

- Faire remplir et signer un questionnaire de santé (par le tuteur si le rameur est mineur) (voir site du TRF)
- faire un examen clinique essentiellement cardiovasculaire : selon les recommandations de l'AHA : (auscultation, mesure de la pression artérielle assis ; examen des pouls fémoraux, recherche de signes du syndrome de Marfan)
- faire un électrocardiogramme de base+ DII long (12 pistes) avec interprétation selon les recommandations internationales (Sharma et col 1997)
- une épreuve d'effort cardio pour les rameurs d'âge supérieur ou égal à 35ans ayant d'autre(s) facteurs de risque cardiovasculaire (tabagisme, dyslipidémie, ...).

Les contre-indications à l'aviron sont :

- L'insuffisance staturo-pondérale
- Les maladies cardiovasculaires à l'origine des troubles à l'éjection ventriculaire gauche et/ou des troubles de rythme à l'effort et lors de la récupération
- Les lésions pleuro pulmonaires évolutives
- Les affections morphologiques statiques et/ou dynamiques sévères en particulier du rachis dorsolombaire avec risque de pathologies aiguës ou d'usure accélérée
- L'épilepsie, les pertes de connaissance, les vertiges et les troubles de l'équilibre.

NB : ** Le présent certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Aviron de compétition doit être délivré par un médecin Docteur en Médecine.

**** La validité du certificat est maximum une année**